L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 9 MARS 1850.

[illegible] publie par [illegible] No. [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 9 MARS.

MORT DE M. P. W. FARRAR.

M. Preston W. Farrar, speaker de la Chambre des Représentants, est mort à Bâton Rouge, mardi [illegible] soir à [illegible] heures, après une [illegible] maladie. Cette mort a [illegible] de [illegible] tous les [illegible]. M. Farrar était un des citoyens les plus distingués de l'Etat. [illegible] services [illegible] les [illegible] législatives. Homme d'une haute intelligence, son savoir [illegible] qualités de cœur [illegible] de déférence [illegible] l'Etat [illegible] la Louisiane. Il sera difficilement remplacé à la législature.

Les funérailles de M. Farrar ont eu lieu au [illegible] de la Capitale.

LE BAYOU ST. JEAN ET LE CANAL CARONDELET.

[illegible]

Que le peuple élève la voix. C'est son droit, c'est même son devoir. Ses intérêts n'ont pas été compris; qu'il les défende.

La Législature semble avoir complètement oublié que la Compagnie de Navigation avait des créanciers. La Banque de la Louisiane e[illegible] avait cependant rappelé, avant l'adoption définitive du bill, dans un mémoire plein de convenance et de modération que le manque d'espace ne nous permet pas de reproduire, mais que l'on trouvera dans notre partie anglaise.

Encore une fois, nous regrettons que la Législature ait pris une mesure qui frappe nos intérêts. Elle s'est engagée dans une mauvaise voie, car elle a retardé peut-être de plusieurs années le développement commercial de l'ancienne ville.

NOMINATION PAR LE GOUVERNEUR.

M. Joseph Dubois a été nommé inspecteur des poids et mesures pour la Première Municipalité.

NOTAIRES.—Voici quelques-unes des mutations qui ont été, dit-on, faites par le Gouverneur dans le corps des notaires de la Nouvelle-Orléans:

Abadie, [illegible] en remplacement de Charles Boudousquié.

Baudoin en remplacement de Piercy.

Stark en remplacement de Christy.

Robert Lenton en remplacement de Adolphe Mazureau.

Abat en remplacement de P. Labarre.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.—Ce soir, au théâtre d'Orléans, une œuvre charmante d'Auber, l'Ambassadrice, avec Mmes Bessin et Gaimier.

NOUVELLES D'EUROPE.—Nos journaux français nous sont parvenus hier et nous permettent de compléter notre revue de la quinzaine européenne.

M. CALHOUN.—Les dernières dépêches télégraphiques reçues de Washington nous apprennent que M. Foote, Sénateur du Mississipi, a hautement déclaré qu'il ne partageait pas les vues de M. Calhoun sur la question de l'esclavage et sur l'attitude que devait prendre le Sud. Les dépêches ajoutent que la solitude s'est faite autour du célèbre Carolinien. Personne n'ose partager la terrible responsabilité d'un acte qui pourrait allumer la guerre civile.

RIO GRANDE.—Par l'arrivée du steamer Globe, capitaine Bachner, nous avons reçu l'American Flag du 27 février. Nous n'y trouvons rien d'important. Le commerce est [illegible] à Brownsville.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE TRANSMISE A L'ABEILLE.

Baltimore, 6 mars.

Le mauvais temps qui a régné aujourd'hui à New York a empêché les opérations de la place. Le cours du coton n'est pas bien établi et est en faveur des acheteurs. La farine et le grain n'ont éprouvé aucun changement.

Au Sénat des Etats-Unis, M. Foote s'est fortement opposé aux vues de M. Calhoun exprimées dans son dernier discours, et dit que ses propositions sur les amendements à faire à la Constitution sont insoutenables et rendraient difficile la solution de la question de l'esclavage. Il règne une grande agitation à ce sujet.

Correspondance de l'Abeille.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton-Rouge, 5 mars 1850.

SÉNAT.—L'hon. James G. Bryce est au fauteuil.

Un congé de quelques jours est accordé au secrétaire.

L'assistant secrétaire annonce à la Chambre que le Sénat donne son concours à la nomination d'un comité des deux Chambres pour régler de concert la question du salaire de l'assistant-ingénieur.

M. Salomon transmet plusieurs bills de la Chambre.

L'ordre du jour appelle l'acte relatif au cancellement des [illegible] de la Banque des Citoyens.

Le Sénat s'ajourne.

6 mars.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—M. Kingbe[illegible] occupe le fauteuil.

La Chambre vote les bills suivants:

Acte pour construire [illegible] à l'usage des [illegible] de la 2de Municipalité. Le bill fait à [illegible] une allocation de $5,000.

Acte pour venir en aide à l'asile des orphelins de la Nouvelle-Orléans.

M. Larue présente un bill relatif à la classe d'[illegible] de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

SÉNAT.—[illegible] séance est consacrée à la [illegible] la Banque des Citoyens [illegible] la Convention [illegible].

[illegible] Vote [illegible] MM. [illegible] Gandet, [illegible] Rucker, Swayze, Tatman, [illegible] Van Winkle, Wilson. MM. [illegible] Lacoste et Ray[illegible].

CONGRÈS.

SÉNAT, 28 février.—On présente des résolutions [illegible] Texas [illegible].

[illegible]

PROJET [illegible]

Le [illegible] des grandes villes de l'Union possèdent [illegible] public [illegible]. Nous [illegible].

Lors qu'on songe que les recettes de l'Art-union de New-York s'élèvent à 5 ou 6 mille piastres chaque année et que l'exposition des tableaux de cette association ne dure que deux mois, il est permis d'espérer qu'un musée qui n'aura que des œuvres de choix et qui sera ouvert toute l'année pourra sans peine arriver à des résultats tout aussi beaux: l'actionnaire recevrait donc un intérêt énorme de son argent sans parler de l'avantage de jouir du droit d'entrée pour lui et sa famille.

Il n'est pas douteux que ces actions n'acquièrent une valeur qui les mette en peu de temps au-dessus du pair, en sorte que l'actionnaire qui voudrait vendre ses actions, loin de subir une perte, réaliserait probablement des bénéfices. Dans une semblable affaire, il n'y a pas de perte possible; le capital, une fois assuré, ne peut que gagner en valeur positive et il augmente tous les six mois par les nouvelles acquisitions faites avec une partie des profits et à quelqu'époque que l'association vienne à se dissoudre et liquider, elle obtiendra toujours de ses tableaux un prix égal au moins au déboursé.

L'actionnaire ferait donc, nous le répétons, une bonne spéculation et placerait ses fonds à un intérêt que peu d'affaires lui ferait obtenir.

Nous croyons qu'il est parfaitement inutile de traiter ici la question au point de vue intellectuel. Les faits parlent d'eux-mêmes et lorsqu'on voit les gouvernements d'Europe et les villes du Nord dépenser des sommes énormes pour fonder des musées ou compléter des galeries, ce n'est point seulement par amour propre, par vanité qu'ils s'enrichissent des œuvres de l'art. C'est qu'ils ont reconnu que ces établissements ne sont pas moins utiles qu'agréables. C'est là que se presse en foule la jeunesse qui préfère les jouissances de l'esprit à la dissipation des cafés et des lieux publics. C'est là que se forment les talents naissants et que viennent s'inspirer les jeunes artistes à qui ces musées sont toujours ouverts gratuitement.

—Nous nous arrêtons pour ne pas, dit-on, être des vérités dont tout le monde est parfaitement convaincu.

Ajoutons cependant que jamais le moment n'a été mieux choisi pour commencer à la Nouvelle-Orléans la fondation d'une galerie de peinture. [illegible]

qui possèdent des galeries de peinture et nul doute qu'en achetant à la fois un certain nombre de tableaux on ne peut les obtenir à des prix très avantageux.

Nous faisons donc appel à tous les hommes de goût qui désirez l'embellissement de la Nouvelle-Orléans et le développement de l'art, répondez à notre appel, prêtez votre secours à cette institution naissante. Il y a, souvenez-vous-en, un double but à atteindre, utilité, agrément, ou comme nous le disons, c'est à la fois une œuvre utile et une bonne affaire.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.

Fin d'un drame au foyer.—A propos du Carême.—La statue de Foyatier.

Nous l'avons enfin reçu, ce conteur dont nous donnâmes le récit à nos lecteurs. Nous possédons la fin de son dramatique histoire et allons la redire. Que ceux, que le début n'a point intéressés, n'aillent pas plus loin, ce n'est point pour eux que nous avons consenti à être qu'une sorte de secrétaire à Beteux.—Donc l'autre soir, pendant la Norma, nous retrouvâmes le voyageur inconnu et nous l'entendîmes ainsi terminer son récit:

"Grâce à cette rapidité merveilleuse avec laquelle se propagent les mauvaises nouvelles, le bruit du meurtre avait franchi la plaine et s'était répandu dans le voisinage. Aussi au moment où les barques accostèrent enfin, nous vîmes entourés de cinq à six Arabes, qui dans un religieux silence attendaient le résultat. Toute entière à son anxiété, la jeune femme ne semblait s'apercevoir de rien autour d'elle; elle écoutait le récit de l'un des esclaves et lorsqu'elle apprit que sur le point d'être atteint, le meurtrier avait enfin touché le rivage et disparu sur un rapide coursier qui l'attendait, lorsqu'elle connut le nom de l'assassin, reconnu pour l'un des chefs les plus redoutés des bords du lac Long, elle laissa tomber ces paroles d'une voix sourde et presque métallique: Qui donc me vengera!—Moi, moi, s'écrièrent alors la plupart des assistants.

"La jeune femme tressaillit, et promenant lentement son regard sur ceux qui l'entouraient, elle parut hésiter un instant, puis prenant une soudaine résolution, elle dit enfin:—Ecoutez bien mes paroles; on m'a dit souvent que j'étais belle; voyez et jugez.—Et par un mouvement de sublime impudeur, au point de vue musulman, elle écarta vivement ses voiles, découvrant ses épaules délicates, la blancheur de son sein, et une figure belle à faire descendre les anges du ciel pour la baiser au front.

"Certes, messieurs, vos dames créoles ont une juste renommée de grâce et de beauté; nulle contrée ne renferme autant de jolies femmes que votre Louisiane, mais rien n'est beau comme un Arménienne lorsqu'elle vient s'en donner la peine. Or, Beïa était belle parmi les plus belles, et la dame que je vous ai fait remarquer l'autre soir ne fut que rappeler les traits de cette incomparable. N'attendez donc pas que je vous décrive ce front large et pur, ces yeux aux longues franges de velours, dont le rayon était si doux et si vif à la fois, ces lèvres roses, tout ce qui était adorable de la bouche, ce tout puissant d'un feu intérieur, cette adorable personne, en un mot, belle comme les anges. Pensez donc à celle que vous aimez et vous aurez son image, pensée d'amour embellie tout.

"[illegible], de cette merveille, ce fut un cri: [illegible]

[illegible]

"Je comprends le reste," dit l'adorateur de la sultane. [illegible]

Le lendemain vers le jour [illegible] cortège [illegible] conduisant les riches arnaches, [illegible] brodés, les fleurs de [illegible] portaient les réclamations [illegible] les gens [illegible] au bruit de la cavalcade joyeuse, les chevaux hennissaient et excitaient [illegible] comme pour se l'imaginer. En tête de cette caravane marchait l'heureux fiancé, précédé des esclaves de Beïa qui étaient venus le chercher et lui apporter, en signe de donation complète, les clefs de la maison et les coffres à bijoux de leur maîtresse. A mesure que ce cortège s'avançait, le soleil disparaissait à l'horizon et l'on voyait grandir l'illumination qui entourait la maison nuptiale d'une vive clarté.

—Parbleu, interrompit un des auditeurs, le roman est connu, mon cher monsieur; c'est la fin obligée de tout roman; ils vécurent longtemps et eurent beaucoup d'enfants.

—Dans les sociétés civilisées, c'est assez l'habitude, monsieur; mais là bas les femmes sont encore assez naïves pour être fidèles même après la mort. Vous n'avez donc donc pas tout à fait deviné.

"Quand le cortège atteignit sa destinée, la nourrice de Beïa ouvrit la porte et tandis que les gens se répandaient dans la cour et les jardins en admirant la profusion des flambeaux, l'amant Younès se précipita vers la chambre où sa fiancée l'attendait, parée comme aux plus beaux jours de fête. Arrivé sur le seuil, il s'arrêta ébloui par la clarté de grands cierges qui, allumés suivant l'usage, faisaient rayonner et les carreaux vernissés, fixés sur les murs et la belle figure et le riche costume de l'arménienne. Puis, le cœur palpitant d'espoir, il s'avança près d'elle, s'agenouilla, lui prit la main et.... tomba à la renverse, frappé d'épouvante.

"Beïa avait tenu sa parole; elle laissait son corps à Younès, mais l'âme était allée dans les Cieux, rejoindre le bien-aimé."

En profitant de l'imprévu de ce dénouement, le conteur s'éloigna et nous dit, en nous prenant le bras:

"Ce diable de jeune homme m'a gâté l'émotion que me donnait le souvenir; venez avec moi, je veux, pour me distraire, vous faire voir un chef d'œuvre."

Nous descendîmes en silence tous deux, et traversant la rue, mon conducteur me fit entrer dans une petite salle, attenant au magasin de Barraud et me laissa en présence d'une admirable statue de Foyatier, exposée et mise en loterie publique.

Cette statue si pleine de grâce est due au même ciseau qui a donné à la France ce magnifique Spartacus, qui, pour les artistes, vaut à lui seul, une promenade aux Tuileries. Cet enfant est presque que les Lucquois vendent dans nos rues est aussi de Foyatier, et chacun, malgré l'imperfection de la copie sur-montée, a pu deviner la beauté enfantine du modèle. Quant à nous, qui nous rappelons avoir vu dans l'atelier même cette belle statue de l'Eloquence, qui orne une des salles de la Chambre des Députés, nous avons été heureux de nous trouver en présence d'une des œuvres de ce maître, une des gloires de la plastique française. Et oubliant notre colère, qu'un peu tardivement nous remercions, par la voie de la presse, nous l'îmes les observations suivantes, que nous engageons chacun à aller vérifier.

L'Immaculée Conception, voilà le nom du marbre. La figure est d'un galbe parfait et rappelle les plus beaux types israélites. L'œil est un peu à fleur de tête comme dans la figure de bien-aimée du Cantique des Cantiques. Les mains la chastement croisées sur la poitrine, toute la pose du corps, sont d'une admirable vérité. Et cette-ci est telle, la figure est si pudiquement expressive qu'il semble que le marbre va rougir, tandis que le buste très taillé de ce vague et doux frémissement dans lequel la Vierge disparait pour faire place à la Mère. Aux yeux rigoristes de certains, cette expression de physionomie peut paraître un peu mondaine, mais pour nous, qui jugeons dans la religion de l'art, nous la trouvons vraie et des plus heureuses. C'est sortir avec bonheur de cette voie traditionnelle qui rend si raides, si froides la plupart des statues mystiques de la Reine des Anges. Pourquoi donc cette divine protectrice qu'implorent tout ceux qui ont aimé, car *aimer c'est souffrir*; pourquoi cette providence des mères ne porterait-elle pas sur son pur visage la trace de cette maternité glorieuse qui lui a donné le Royaume des Cieux!

Vous dirai je maintenant les imperfections que l'œuvre peut avoir gardées? A quoi bon! Nous ne vous parlerons même pas de la raideur d'une partie du costume traditionnel. La statue est plus que remarquable; allez la voir et surtout hâtez vous de vous inscrire pour le tirage. Il y a des amateurs qui ont pris les billets par vingt-cinq à la fois, c'est faire preuve et de goût et d'intelligence.

Mais, nous diront quelques-uns, et le théâtre! Comment vous en parler après l'œuvre religieuse de Foyatier? Ne jouait-on pas Norma? Mme Devriès ne chantait-elle pas avec Mme Bessin et Dulue? Que voulez-vous de plus, à moins de se demander si le Crême est déjà fini pour que la salle soit aussi bien remplie. Du reste nous y reviendrons au besoin.

JACQUES DE B[illegible]

PARIS.

Journée du 4 février.

Le bruit s'était répandu dès le matin que la police avait l'intention d'abattre l'arbre de la Liberté, élevé à l'entrée de la rue Nationale-Saint-Martin.

Voici, au dire de la *Patrie*, ce qui avait donné lieu à ce bruit:

"Un tombereau de pavés avait été déposé ce matin au pied de l'arbre de la liberté qui s'élève sur la place Nationale-Saint-Martin pour des réparations urgentes à la voie publique. Quelques individus ont attribué à l'administration l'intention d'abattre cet arbre et de faire servir ces pavés à recouvrir l'emplacement qu'il occupe, tandis que l'administration n'avait aucunement l'intention d'abattre, en effet, cet arbre."

Quoi qu'il en soit de cette explication, les agents arrivèrent vers midi. La foule qui entourait l'arbre, crut y voir à tort ou à raison qu'il allait être abattu, se mit en devoir de s'y opposer. Force fut aux agens de se retirer momentanément. Aussitôt, l'arbre fut orné d'un drapeau tricolore et d'un petit buste en plâtre de la liberté.

Bientot les agens reparurent en nombre. Des collisions s'engagèrent, collisions signalées par un événement déplorable. Les détails que nous avons recueillis nous-mêmes et ceux que nous trouvons dans les journaux du soir sont contradictoires. Ce qui paraît malheureusement certain, c'est qu'un homme engagé dans une lutte avec des sergens de ville, a été blessé, très grièvement, dit-on. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Louis. On ajoute que quelques agens ont été moins dangereusement atteints.

Pendant que ceci se passait dans la rue Nationale et les rues adjacentes, M. le général de Lamoricière remontant en voiture la rue Saint-Martin, se dirigeant vers le faubourg. Soit qu'il fut reconnu, soit que, comme d'autres personnes le prétendent, il fût pris pour M. le général Changarnier, il dût mettre pied à terre, et se rendre ainsi jusqu'au boulevard. A la Porte-Saint-Martin, la foule s'amassa autour de lui, aux cris de: *Vive la République! vive la liberté!*

On enjoignit au général Lamoricière de répéter ces cris. Les cris, les clameurs s'accrurent contre lui. Quelques personnes comprirent que cette émotion extraordinaire du peuple avait avoir des suites fâcheuses pour le général.

Ces personnes s'interposèrent immédiatement, l'entourèrent et parvinrent à l'arracher à la foule en l'entraînant dans un cabinet de lecture, et, par une issue qu'ils lui, le conduisirent sur les toits de la maison, d'où il se descendirent dans le manège Pellier.

Là, M. le général Lamoricière trouva un cheval et s'éloigna par le faubourg en demandant leur nom aux braves et généreux citoyens qui l'avaient protégé.

Les personnes qui ont surtout contribué à mettre le général en sûreté, sont MM. Lecomte, maire du 5me arrondissement, et Jardin, ex-artilleur de la garde nationale.

M. de Lamoricière se rendit au galop à la chambre, où il arriva à cinq heures trois quarts, sans chapeau.

Cependant les groupes grossissaient dans la rue Nationale.

A cinq heures, un régiment d'infanterie et un escadron de dragons descendirent par la rue Saint-Martin, conduits par le général Dulac et un autre général, accompagnés de M. le préfet de police.

Les groupes étaient en général parfaitement inoffensifs. Ils reçurent lentement devant les soldats, aux cris de *Vive la République! Vive la ligne!*

Une partie des troupes prit position autour de l'arbre de la liberté. Le reste rayonna en patrouilles dans les rues avoisinantes.

Les sergens de ville, marchant au devant des patrouilles, ont opéré de nombreuses arrestations.

Ce soir, les troupes étaient encore sur le boulevard vers neuf heures, mais elles marchaient en patrouilles, et occupaient la porte [illegible] et la Porte Saint-Martin [illegible] Saint-Martin a été [illegible] de la rue Nationale-Saint-Martin ont été successivement [illegible].

A dix heures, la rue Saint-Martin était barrée par une compagnie d'infanterie à la hauteur de la rue Greneta.

En plusieurs endroits, la foule, qui entoure les arbres de liberté, danse en chantant la *Marseillaise*.

Des sergens de ville disaient ce soir, dans la foule rassemblée au boulevard Bonne-Nouvelle, que l'arbre, placé en face du café de France, serait conservé avec celui de la rue [illegible].

On dit aussi sur plusieurs points crier: *Vive la République* sans aucune épithète.

Dans le passage Chausson, situé entre la rue Saint-Nicolas et la rue des Marais, l'arbre de la liberté ayant été enlevé hier par la police, le propriétaire du passage l'a fait immédiatement remplacer à ses frais, et a fait fermer les deux grilles du passage.

Onze heures et demie.—En ce moment, les dragons du quai d'Orsay sont rangés en bataille sur la place du Carrousel.

Les chasseurs de Vincennes se tiennent au devant des grilles, l'arme au pied.

De loin en loin, sur le boulevard, des rassemblements peu nombreux, sont [illegible], mais la foule devient moins pressée.

Onze heures et demie. La rue Saint-Martin est dégagée. Un groupe d'une cinquantaine d'hommes parcourant les [illegible] passer la nuit autour de l'arbre de la Liberté de la rue Nationale-Saint-Martin.

Les arbres d'un escadron sont en faisceaux dans la première cour du Conservatoire. Deux sentinelles en dedans de la grille comme dans tous les corps de garde.

Les événements du lendemain 5, sont ainsi racontés par l'*Evénement*:

On lit dans l'*Evénement*:

"Quelques traces de l'agitation d'hier ont apparu aujourd'hui. Vers dix heures du matin quelques groupes se sont reformés autour de l'arbre de la Liberté qu'on avait dit menacé, et près de la Porte Saint-Martin. On s'entretenait des événements de la veille.

"La curiosité paraissait le sentiment dominant. On annonçait l'arrestation du sergent de ville qui avait frappé l'ouvrier Chanteneau et celle d'un chasseur de Vincennes qui aurait, dit-on, grièvement blessé une autre personne, dans un groupe. Nous ne pouvons garantir ce dernier fait, qui aurait eu lieu ce matin.

"A deux heures, les rassemblements étaient devenus assez compactes sur le boulevard St-Martin. Cependant l'intervention de quelques agens a suffi pour rétablir la circulation.

"Quelques compagnies de troupes stationnent encore, au moment où nous écrivons, dans le Conservatoire des Arts et Métiers, où elles ont passé la nuit."

La rue de Sèze, bien qu'éloignée de la porte Saint-Martin et dépourvue de tout arbre de liberté, a eu ce soir son heure d'agitation. La scène eut pu tourner au tragique, sans l'excessif bon sens des ouvriers provoqués à y jouer un rôle.

Vers cinq heures, un soldat, en passant, apostropha des ouvriers paveurs tranquillement occupés à réparer la voie publique. Ceux ci, ayant cru ne pas devoir se laisser injurier sans riposter, le soldat dégaina et se précipita sur eux. Heureusement ils étaient en nombre, et, tandis que les uns contenaient ce furieux, d'autres furent demander main forte au poste des affaires étrangères; la garde arriva assez tôt pour que l'on n'eut aucun malheur à regretter. Elle s'est emparée du soldat, qui aura sans doute à répondre de sa conduite devant ses chefs.

Quelques ouvriers pensaient que ce soldat était ivre, d'autres le contestaient. Nous aimons mieux croire à la première version. Quoi qu'il en soit, ce fait, par ce temps d'agitation, causait dans le quartier une émotion qu'il est facile de s'expliquer.

Neuf heures et demie.—Un bataillon de chasseurs de Vincennes, suivi d'un fort détachement de troupes, se dirige, par le boulevard, vers la porte Saint-Martin. Ces forces sont commandées par un général.

On parle de quelques violences commises dans la rue Saint-Martin.

Dix heures.—L'arbre de la Liberté de la Porte Saint-Martin vient d'être abattu.

FAITS DIVERS.

On lit dans l'*Evénement*:

"Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Napoléon Bonaparte; il paraît que lord Normanby a donné à notre gouvernement les explications les plus satisfaisantes sur les affaires de Grèce."

On lit dans la *Patrie*:

"Tous les généraux chargés des commandements de division et de subdivisions, en congé à Paris, ont reçu l'ordre de se rendre immédiatement à leurs postes respectifs.

"Les préfets, sous-préfets, absens de leur résidence, ont reçu le même ordre du gouvernement."

On lit dans le même journal:

"Le procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine a fait saisir aujourd'hui la *Voix du Peuple* à la poste et dans ses bureaux.

"Deux articles sont incriminés.

"Le premier intitulé: "Vive l'empereur!" Le second intitulé: "Faits de la journée."

"Ce dernier article est poursuivi particulièrement sous inculpation de "fausses nouvelles publiées de mauvaise foi et pouvant troubler la paix publique."

La proclamation suivante a été affichée le 4 février:

PROCLAMATION AUX HABITANS DE PARIS.

"Aux termes d'une circulaire du préfet de police, un certain nombre d'arbres de la liberté ont été abattus dans l'intérêt de la circulation publique. Les autres arbres de la liberté ont été respectés et doivent rester debout; mais s'ils devenaient une occasion de désordre, ils seraient immédiatement enlevés.

"Le gouvernement a confiance dans le bon sens et le patriotisme de la population parisienne.

"Paris, le 5 février 1850.

"*Le ministre de l'intérieur,*
"FERDINAND BARROT."

—On assure que le gouvernement a reçu aujourd'hui par dépêche télégraphique, la nouvelle de la nomination de M. Edgar Ney dans la Charente-Inférieure, à la place de M. Sauzerac des Forges, décédé.

—M. Bissette, arrivé par le dernier steamer des Antilles, est en ce moment au Havre, se rendant à Paris, où il vient prendre possession de son siège à l'Assemblée législative.

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

On lit dans la *Gazette de Constadt*:

"L'occupation des duchés du Danube par l'armée impériale russe jusqu'au rétablissement complet de l'ordre public, a été l'une des conditions essentielles de la conclusion des difficultés pendantes et de la Turquie et la Russie. Le nombre de troupes serait prochainement augmenté, et atteindrait, pour la Valachie seule, le chiffre de 40,000 hommes. Bucharest aurait une garnison de 12,000 hommes."

GRECE.

"Athènes, 19-22 janvier.

"Les événements qui se succèdent avec rapidité, à Athènes, sont si graves, et ils en présagent tant d'autres encore plus graves sans aucun doute sur tous les points de la Grèce, que je crois utile de vous les faire connaître le plus tôt possible, par tous les moyens qui me seront offerts.

"Je vous écris aujourd'hui par la voie de Trieste, espérant que cette lettre vous parviendra quelques jours avant celle que je vous adresserai le 28 prochain.

"J'ai peu d'instans devant moi avant le départ du bateau autrichien. Je serai donc bref; mais, dans ma prochaine lettre, je répondrai à tous les faits, depuis l'entrée de l'escadre anglaise dans la baie de Salamine, pour les expliquer jusque dans leurs moindres détails; j'y joindrai textuellement les notes qui s'échangées entre le vice-amiral Parker, le gouvernement hellénique et les représentans des deux autres puissances protectrices, la France et la Russie.

"Le soir même du 6 (18), l'ultimatum ayant été présenté au gouvernement hellénique, et celui-ci n'en ayant pas accepté les conditions, le vice-amiral Parker avertit les autorités que nul bâtiment de la marine royale ne pourrait se présenter devant le drapeau de la Grande-Bretagne jusqu'à l'entière exécution de l'ultimatum. Le bateau à vapeur *Othon*, portant des dépêches à Syra, fut immédiatement poursuivi et arrêté par un bateau à vapeur anglais, qui lui signifia l'ordre de rétrograder sous peine d'être coulé bas. Force lui fut donc de rentrer au port, et immédiatement le vice-amiral le fit remorquer dans la baie de Salamine, avec tous les bâtimens de l'Etat, déclarant au gouvernement hellénique qu'ils était capturés jusqu'au moment d'une conclusion entière des difficultés.

"Un bâtiment à vapeur se rendit au Pirée, se présenta son iltre armé à l'arsenal, et, le déchet allumée, somma le commandant du bâtiment royal grec, l'*Amélie*, de le suivre au Pirée. Mais il n'était point leste, se trouvant en réparation.

"Les Anglais, après en être assurés de la vérité et se contentèrent d'amener un petit bâtiment qui se trouvait dans l'arsenal. De là qu'un autre bâtiment anglais est allé à la recherche de la corvette le *Ludovic*, le plus grand bâtiment du gouvernement grec, qui se trouve dans les iles. Le capitaine, apprendit qu'il n'a pas reçu d'ordre du gouvernement n'est point homme à livrer son bâtiment sans résistance.

"Le ministre français, M. Thouvenel, a protesté contre toutes ces mesures d'une manière positive et longuement motivée, établissant l'indépendance de la Grèce placée sous la garde des trois grandes puissances, rappelant les traités de 1832 et les droits des couronnes, se fondant d'ailleurs sur ce que le gouvernement hellénique avait demandé l'arbitrage de la France et de la Russie, ou de l'une ou de l'autre, et priant l'amiral de ne point aggraver les mesures coercitives.

"M. Persiany, chargé d'affaires de la Russie, a aussi protesté, mais, dit on, d'une manière moins expressive.

"Il est certain que l'amiral anglais veut s'emparer de tous les bâtimens de l'Etat grec, et rendre maître de tous les transports de troupes sur tous les points du territoire menacés par [illegible] ou qui serait attaqué par les Turcs déguisés en montagnes grecs.

"Le dimanche, à la suite de la communication de ces notes, en séance publique de la chambre des députés, le peuple réclama la [illegible], sortit pour sa promenade [illegible] Il fut reconduit jusqu'au palais aux cris de *Vive le roi*. On entendit même répondre à ces acclamations par le cri de *Vive la nation! vive le peuple!*

"Le peuple se rendit ensuite au [illegible] de M. Thouvenel et de M. Persiany, où il poussa aux cris de vive [illegible].

"Le ministre anglais aurait répondu [illegible] au ministre de France qu'on ne continuerait point l'affaire [illegible].

[illegible]

"Hier soir, le gouvernement a reçu qu'un escadron de cavalerie qui se trouve à Athènes, vers Corinthe, en Eubée, où l'on suppose que Zobia viendra tenter une insurrection. Le gouvernement et la population d'Athènes, des Pirée, etc., se trouvent dans la plus grande perplexité, la consternation règne partout.

"On assure que les mesures de l'Angleterre vont point s'arrêter là. On fait courir même bruits.

"Les Anglais avaient, dit-on, demandé la permission d'un débarquement; ce qu'on voit, dire qu'il y a de débarquement [illegible].

"Le gouvernement va [illegible] l'argent pour être facile à ses dépenses, à payer [illegible] ployés, ce qui est plus que [illegible] l'armée. Dans cette [illegible] sources de revenus, les douanes, étant fermées, la désunion, l'anarchie [illegible] mettre partout [illegible] à leur tête [illegible] tant qu'un ne lui rendra pas le [illegible] [illegible] avancent vers Athènes [illegible] possible de leur opposer une [illegible] tance.

"P. S.—Contrairement à ce que je vous disais dans ma dernière lettre, le gouvernement a donné ordre de céder partout aux exigences des Anglais, de ne point faire de résistance.

"La douane est fermée. On laisse sortir les bâtiments; mais on ne les laisse pas entrer. On veut intercepter toute communication. A bientôt les autres parties de la Grèce.

"On dit que les Anglais vont s'emparer de tous les ports, des îles, etc., mais c'est un bruit qui mérite confirmation."

PORTUGAL.

Southampton, 1 février.

On lit dans le *Times*:

"Le *Jupiter* a apporté des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 30.

"Le *Pacha*, ayant à bord le prince de Joinville, est arrivé à Vigo le 1er février.

"Le *Jupiter* a laissé dans le Tage l'escadre anglaise et la frégate russe *Pallas*.

"L'argent continuait à être rare à la Bourse de Lisbonne.

"Notre correspondant nous écrit:

"Le pays est tranquille. Cependant, tout le monde, y compris les ministres, envisage l'avenir avec inquiétude.

"M. Olozaga a écrit à Lisbonne que le gouvernement espagnol allait concentrer une armée sur la frontière portugaise, avec le commandement du général Infante, à la suite de communications faites par l'ambassadeur de Portugal en Angleterre sur les mouvements de don Miguel.

"Le message du président des Etats-Unis, concernant le Portugal, a aussi causé quelques sensations; jusqu'à présent les ministres n'ont donné aucune explication.

"La quarantaine a été supprimée en Portugal et à Gibraltar."

MME ELVINA FROGER.

Nous lisons dans un des derniers feuilletons d'Eugène Guinot:

Dans un beau concert qui a eu lieu chez Mme la baronne d'E...., —un de nos premiers salons de musique,—on a entendu une brillante cantatrice, Mme Elvina Froger, jeune créole de la Nouvelle-Orléans, grande et belle personne qui vient de débuter au Théâtre-Italien. Applaudie aux plus grands succès, par un talent très remarquable, Mme Elvina Froger vient de signer, dit-on, un engagement que l'on s'est empressé de lui offrir à l'Opéra.

Un journal de Paris parle ainsi des débuts de cette cantatrice, fille de M. Hewlett:

Mme Froger qui débutait par le rôle d'Abigaïl dans Nabuco, très émue le premier soir, et, de plus, sérieusement indisposée, n'a pu montrer ce qu'elle peut et sait faire. Mais la seconde représentation, elle a été l'objet d'une ovation sans exemple. Tous les jardiniers, toutes les fleuristes de Paris s'étaient donné rendez-vous à la salle Ventadour. Les bouquets, les couronnes pleuvaient de toutes parts. On se serait cru dans une serre chaude, ou dans un beau parterre de la Guadeloupe ou de la Martinique.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur la vente qui aura lieu aujourd'hui, 9 courant, à midi à la Bourse St. Louis, par N. Vignié, encanteur, de Dix Lots de Terre, mesurant ensemble cinq arpents face au bayou St Jean, près du pont dudit Bayou.

Les capitalistes ne sauraient faire un meilleur placement, en vue des améliorations qui doivent être faites prochainement au bayou St. Jean, et qui donnent à cette position une valeur considérable.

HÔTEL DU COMMERCE.—Nous appelons l'attention sur l'annonce de l'*Hôtel du Commerce* qui figure dans une autre partie de nos colonnes. Cet hôtel est l'un des plus confortables de la Havane: situé dans le plus beau quartier de la ville et à quelques pas du port, il réunit tous les avantages désirables. Les voyageurs que leurs affaires ou leurs plaisirs appellent dans la capitale de Cuba ne sauraient trouver un logement plus agréable et une table mieux servie. Nous nous faisons un véritable plaisir de leur recommander l'Hôtel du Commerce.

Hotel du Commerce,
Rue d'O'Reilly, 108, près celle de Cuba,
A LA HAVANE.

CET Hôtel situé dans le quartier le plus fréquenté de la ville, près du port, de la place d'Armes et des Promenades, est avantageusement connu à la Havane depuis plusieurs années. Mme Dubief qui le dirige à tout fait pour rendre aux voyageurs cet Hôtel agréable, tant pour le rapport des chambres larges et aérées que [illegible] témoignages de satisfaction qu'a reçu [illegible] étrangers qui ont logé dans sa maison, lui donnent le droit de se recommander [illegible] voyageurs qui se rendent à la Havane.

BERNARD TURPIN, Successeur,
Rue de la Vieille Levée No. 36.
[illegible]

OFFICIEL.

No. 39.—ACTE

Pour autoriser le Trésorier à tenir à Bâton Rouge une portion des fonds publics.

Section 1ere. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale;*—Que le Trésorier de l'Etat est et demeure par le présent autorisé à tirer de la Banque de la Louisiane la somme de trente mille piastres qu'il tiendra à Bâton Rouge pour l'usage du service public.

PRESTON W. FARRAR,
Orateur de la Chambre des Représentants.
J. G. BRYCE,
Président pro tem du Sénat.

Approuvé le 2 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 40—ACTE

Pour améliorer la navigation du bayou Vermillon.

Section 1ere. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*—Que l'Ingénieur de l'Etat et il demeure requis aussitôt que ses autres occupations officielles le permettront, de faire construire par les ouvriers de l'Etat qui se trouvent dans le district où sont sous ses ordres, telles écluses, ou exécuter tels autres travaux qu'il jugera nécessaire pour améliorer la navigation du bayou Vermillon; pourvu toutefois que les terres cultivables qui se trouvent dans le voisinage ne puissent être endommagées par la construction desdites écluses ou des autres travaux.

PRESTON W. FARRAR,
Orateur de la Chambre des Représentants.
J. G. BRYCE,
Pres. pro tem. du Sénat.

Approuvé 2 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 41—RESOLUTION.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que l'ingénieur de l'Etat, est et demeure requis d'examiner immédiatement l'embouchure des bayous connus sous les noms de bayous Stark et Middle bayou, traversant la rive Est de l'Atchafalaya, dans la paroisse de la Pointe Coupée, et s'il le juge convenable, après cet examen, il fera fermer l'embouchure des dits bayous par les ouvriers de l'Etat qui sont sous sa direction, bien entendu que ce travail ne devra pas arrêter les autres travaux déjà ordonnés.

PRESTON W. FARRAR,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. G. BRYCE,
Président pro tem du Sénat.

Approuvé le 2 Mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 42—ACTE

Pour autoriser le Gouverneur à nommer un Notaire Public additionnel dans et pour la paroisse de Caddo.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Qu'il est du devoir du Gouverneur de nommer un Notaire Public additionnel dans et pour la paroisse de Caddo.

PRESTON W. FARRAR,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. G. BRYCE,
Pres. pro tem du Sénat.

Approuvé 2 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 43—ACTE

Pour créer un notaire public dans la paroisse de Sainte-Hélène.

Section 1ere. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*, Que le Gouverneur [illegible] Notaire Public dans la paroisse de Ste-Hélène.

Sec. 2de. *Il est de plus décrété*, Que [illegible]

PRESTON W. FARRAR,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. G. BRYCE,
Pres. pro tem. du Sénat.

Approuvé 2 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

La vente de 1524 lots de terre en [illegible] l'Etat [illegible] de Bank [illegible] [illegible] ne saurait [illegible] grand avantage à [illegible]. La vente sera [illegible].

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

ENTRÉES.

[illegible]
Joseph Colby, [illegible]
W. [illegible]
[illegible]
[illegible] pour Savannah
Buena Vista, [illegible]
W. H. Gatzmer, [illegible]
Victoria, Lewis, [illegible]
Sylvester Yesker, Rowe, pr Campêche.

—ARRIVÉS.—

Steamship Globe, Bachner, de Brazos
[illegible] Argo, Marc, de Liverpool
Barque John Carrier, de la Havane.
[illegible], de Boston.
[illegible] Mackinaw, [illegible], de la Havane
Goëlette Mary Catherine, Patsey, Grand Cayman.
H. L. Scranton, Tabor, de Lavaca.
Jane E. [illegible], de Brazos
[illegible], de Pensacole
N. C. V. Wright, d'Apalachicola

—STEAMERS—

Empire State, Cochrane, de Cincinnati.
Alvarado, [illegible], de Fields Mills
Natchez, Leathers, de Hard Times.
A. W. Vanlear, Ayles, des Attakapas.
Eliza, Lamb, de Bâton Rouge.
John Adams, Jones, de Cincinnati.
Princess, Fairchild, de Bayou Sara.
Gant, Kouns, de Sabine River.
Mondiana, Larose, de Pointe à la Hache.
Globe, Brown, de Terre Haute.
Anna, Johnston, de Bayou Grosse Tête.
Jas Hewett, Quearrier, de Mobile.

Nouvelle Orléans, 8 mars 1850.

LA société ci-devant existant sous la raison Laforest & Squires a été aujourd'hui dissoute par consentement mutuel. A. Laforest est chargé de la liquidation des affaires et fera usage du nom de la société pour la liquidation seulement.

A. LAFOREST.
9 mars—6 GEO. SQUIRES.

LE soussigné devant continuer les affaires de commission en son nom, sollicite le patronage si libéralement accordé à l'ancienne société.

G. W. SQUIRES,
9 mars—6 27, rue de la Vieille-Levée.

A VENDRE—Une négresse créole, âgée de 28 ans, avec son enfant mâle, âgé de 18 mois. Cette négresse est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies rédhibitoires. On la donnera à l'essai. S'adresser au bureau rue Toulouse 59. 9 mars

CHAUDIÈRES—grandeurs assorties en fer fondu et battu—Aussi—barres de grilles et bouches de fourneaux, à vendre par J. Y. DE EGANA, 9 mars rue Bienville.

SUCRE de la Havane.—500 caisses jaune, blanc en débarquement et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
9 mars 34 rue de la Vieille Levée

E. CHAPMAN,
59, rue Tchoupitoulas (près Poydras.)
MARCHAND DE GRAINS ET DE FOIN.
LES ORDRES SERONT PROMPTEMENT REMPLIS.
Références: J. & R. GEDDES, G. A. PYNCHON.
20 nov—1an

A LOUER—Le second étage du café "Crescent Coffee-House," et celui de la bâtisse limitrophe dit "Crescent Restaurant" le tout formant deux vastes chambres.

Aussi—Le premier et le second étage de l'encoignure de la rue Bienville et de l'Allée de l'Exchange, au-dessus du café "Duty Coffee-House."

Ces chambres conviennent à une imprimerie, ou pour tenir des bureaux qui ont besoin d'être bien placés en ville.

S'adresser à DAMIAN CASAS, soit au Crescent Coffee House, ou au Duty Coffee-House.
19 fev

LE soussigné a l'ouvert son magasin de bois de charpente sur la Promenade Carondelet, Vieux Bassin, entre les rues Villeré et Robertson. Il sollicite le patronage du public et espère que son exactitude à remplir les ordres qui lui seront confiés par les entrepreneurs, les engageront à continuer leurs demandes.
20 fev—30 ROBT. G. MUSGROVE.

Vente au prix coûtant—Vente au prix contant.

MESSIEURS E. VALMONT & Co, voulant définitivement fermer leur magasin de détail dans le courant de la semaine prochaine, continueront à vendre au prix coûtant ce qui leur reste de leur bel assortiment de marchandises. Positivement décidés à liquider, ils offriront tous les articles au prix de revient exactement, sans aucune addition de frais. Bien qu'extrêmement réduit, leur assortiment offre encore beaucoup d'articles convenables pour la saison où nous entrons.

Ils engagent donc les les dames et les acheteurs en général à examiner leurs marchandises, dont les prix défieront toute concurrence.

E VALMONT & Co, rue du Canal, No 58,
8 mars près l'allée de la Bourse

Chlorure de Soude de Labarraque,
Do de do de lamation,
Poudre française de 1/2 once à 8 onces,
Orseille en pâte,
Bleu soluble, dit bleu carmin,
Carmin liquide de graisse,
Limaille d'acier, bleu de fer,
Mastiques de tous genres et de tous prix,
Sulfate de quinine, de Pelletier, de Robiquet et autres fabricants français, etc., etc., en débarquement et à vendre en gros par
E. BONNABEL, Droguiste,
8 mars 37, Tchoupitoulas, enc. Natchez.

FERBLANC, CUIVRE, &c—En déchargement et à vendre au magasin:
300 caisses [illegible]
[illegible]
5,000 livres ferblanc [illegible]
1,000 [illegible]
[illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI SOIR, 8 MARS 1850.

Notre marché, en général, n'a pas présenté une grande activité. Les prix de plusieurs articles ont décliné un peu, tandis que d'autres, tels que la farine, le maïs, le porc &c., ont haussé. Le coton a fléchi de nouveau, mais le tabac se maintient et est en bonnes demandes.

Les nouvelles du Canada parti de Liverpool le 23, nous parviendront aujourd'hui ou demain, par le télégraphe.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1849		13,475
Arrivé la semaine dernière	24,744	
Arrivé antérieurement	619,036	
		643,778
		657,253
Expédié la semaine dernière	34,836	
Expédié antérieurement	407,527	
		442,359
Stock sur place		214,894

COTON.—Notre rapport de la semaine dernière mentionnait une baisse de ⅛ de cent, occasionnée par la réception des avis de l'America, lesquels, contrairement à l'attente générale, annonçaient que le marché de Liverpool avait fermé aux mêmes prix que lors du départ du steamer précédent. Notre marché continua à être lourd et vacillant depuis samedi dernier et les ventes n'ont pas excédé 10,500 balles, dont 5,000 samedi et lundi, 3,000 mardi et 2,500 mercredi, la plus grande partie avec une réduction de ¼ de cent sur les qualités au-dessous de Fair. Jeudi les lettres de l'America arrivèrent, mais elles n'étaient pas de nature à relever le marché et 1,800 balles seulement changèrent de mains. Hier on attendait les nouvelles du Canada et il y eut une légère tendance aux transactions, par suite 4,500 balles furent prises, et donnèrent ainsi un total de 17,500 balles pour les affaires de la semaine. La majeure partie des ventes ont eu lieu pour l'Angleterre, avec quelques lots pour le Continent et le Nord. Le marché ferme lourdement aux prix suivants.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inférieur	9¼	@ 9¾
Ordinaire	10	@ 10½
Middling	10¾	@ 11
Good Middling	11⅛	@ 11¼
Middling Fair	11⅜	@ 11½
Fair	12	@ 12¼
Fully Fair	12½	@ —
Good Fair	—	@ —
Good and Fine		nominal.

Les arrivages depuis le 1er septembre s'élèvent maintenant à 643,778 balles contre 796,106 à la même époque en 1849, et on évalue à 289,117 balles le déficit dans tous les ports de l'Union.

TABAC. Il y a eu de forts arrivages, mais pas assez pour que les acheteurs aient pu opérer largement. Les prix ont été maintenus dans toutes les qualités de tabac. Les ventes de la semaine n'ont été que de 250 boucauts, y compris 50 boucauts de [illegible] 35 A @ 7⅛ [illegible] @ 7—18 R. @ 5¾ [illegible] 38 [illegible] 7 A. @ 5½ [illegible] @ 5¼ [illegible] à choix, 7 @ 9—Comté de Mason, 5 @ 12 cts la liv.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1849		12,896
Arrivé la semaine dernière	2,777	
Arrivé antérieurement	10,741	
		13,518
		25,908
Expédié la semaine dernière	175	
Expédié antérieurement	20,594	
		20,419
Stock sur place		4,037

SUCRE.—La demande n'a pas été si active cette semaine que la précédente, et les prix sont un peu [illegible] [illegible] pour l'Ouest et le Nord [illegible] commun 3 @ 3⅜ [illegible] fair 3⅞ @ 4, prime et choix 4 @ 4⅜ cts la liv. Le chargement du Salvadora, de la Havane, a été vendu [illegible] 200 caisses blanc [illegible].

MÉLASSE.—La demande a été limitée, mais comme il [illegible] les ventes ont été [illegible] gallons à 21 [illegible] 21 @ 21½ [illegible] 20,000 gallons à [illegible] cts.

FARINE.—On a vendu 5,000 barils de $5 20 @ $5 [illegible] et [illegible] $5 60 [illegible] St. Louis, qualité supérieure.

CANDIDAT A LA PLACE DE MAIRE.

Nous sommes autorisés à annoncer l'hon. A. D. Crossman comme candidat à la réélection pour la place de Maire.

Messieurs les Editeurs.

Veuillez annoncer M. ALEXANDRE GRAILHE, comme candidat à la place de Maire à la prochaine élection d'avril. Vous obligerez
PLUSIEURS ÉLECTEURS DES TROIS MUNICIPALITÉS.

Pour Maire.
Messieurs les Editeurs,

Veuillez m'annoncer comme candidat à la première magistrature de la cité aux élections d'avril prochain. PETER L. JOÉE
Ex Représentant de l'Etat de la Louisiane.

MM. les Editeurs.

Veuillez annoncer M. THOMAS J. SPEAR comme candidat pour la prochaine élection comme candidat à la place de [illegible] de police [illegible]
LES MASSES INDÉPENDANTES.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Veuillez annoncer que M. P. SHIELDS est candidat à la place d'Alderman du 3me district, 1re municipalité.
PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer GEORGE CLARK, alderman du Cinquième District Première Municipalité, comme candidat pour la réélection à la même place.

Veuillez annoncer que M. PAUL BOUTET est candidat Alderman pour le 1er district de la 2me Municipalité.
Plusieurs électeurs.

CONSEIL-GÉNÉRAL.
CANDIDATS.
Première Municipalité.
C. ROSELIUS.
PHILIPPE WILLMAN.
L. SURGI.
JULES BENIT.

Habillements pour le printemps et l'Été.

N. C. FOLGER a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir de sa manufacture à Newark, un grand assortiment de vêtements du dernier genre, se composant en partie des articles suivants:

Habits et pantalons en mérinos français;
Habits, sacs et vestes en alpaca noir et de couleur, en toile, drap, coutil, etc. etc.
Pantalons en coutil, blancs et de couleur,
Do. de nankin, cotonnade et gingas,
Gilets de dessous en satin, alpaca, mérinos et soie brochée;
Do. de piqué blanc et de couleur;
Chemises de toile blanche et imprimée;
Do. de coton avec le devant et le col en toile;
Do. de coton imprimé;
Do. de gingas fil et gingas coton;

Un assortiment général de chemises de dessous, caleçons, mouchoirs de poche, cravates, bretelles, chaussettes, valises en tapis, malles, parapluies de soie et de coton.

AUSSI—Habits, pantalons, manteaux, etc etc, en caoutchouc.

N. C. FOLGER, No 17 Vieille Levée,
9 mars—10 au coin de la rue de la Douane

Habillements d'enfants.

REÇU tout récemment par le steamer Ohio, de New-York, un assortiment complet de vêtements d'enfants, de toutes grandeurs, pour la saison.

AUSSI—En magasin, un excellent assortiment pour enfants, habillements d'été que j'offre aux familles qui ont des enfants à envoyer au collège.

N. C. FOLGER, No 17 Vieille Levée,
9 mars—10 au coin de la rue de la Douane

Avis aux habitants.

A VENDRE par le soussigné:
5,000 paires de pantalons de cotonnade bg catin
5,000 do do do denims;
10,000 chemises de coton rayé.

Les habitants et maisons de commission qui ont besoin de vêtements d'été pour habitation, sont priés de m'envoyer leurs ordres, mon assortiment dans ce genre étant au grand complet.

Les personnes qui désirent avoir leurs vêtements d'hiver pour habitation, fabriqués à ordre, voudront bien me transmettre leurs demandes avant le 1er juin prochain.

N. C. FOLGER, No 17 Vieille Levée,
9 mars—10 au coin de la rue de la Douane

PAR suite d'arrangements survenus dans la maison HENRY NOEL, la raison sociale est depuis le 4 mars H. NOEL & GUIRAUD.

Maison H. NOEL & GUIRAUD,
103, RUE ROYALE, 103.
VINS & LIQUEURS.

250 barriques vins ord. différentes marques;
25 barriques vin blanc;
100 barils vins blancs, Graves, Barsac, Sauterne;
15 barriques Château Lafitte;
10 barriques Château Margaux;
15 barriques St-Emilion Laborde;
14 barriques Haut Brion;
25 barriques St Julien Médoc;
15 barriques St-Estèphe Médoc;
50 barils Madère, 900 barils Xérès;
350 caisses vins rouges et blancs, Château Margaux, Château Lafitte, St-Julien, Sauterne et Haut-Sauterne;
400 paniers champagne de toute qualité;
140 caisses absinthe (marque Pernod);
100 do kirsch (do do);
40 caisses fruits à l'eau-de-vie;
60 huitièmes eau-de-vie de différentes marques;
15 quarts do do do;

MARCHANDISES SÈCHES.

10 balles guinghams fins et surfins de toutes largeurs;
15 balles madras, parfaitement assortis;
1 balle bretelles assorties;
Mousselines, mouchoirs et robes brodés, &c.

CHAPEAUX DE PAILLE

Pour dames, pour hommes, et casquettes d'enfans. 40 meules fromages de gruyère, premier choix, cigares de la Havane, de toute marque. 9 mars

NOUS, soussignés, directeurs actuels de l'institution des Orphelins Indigens, annonçons respectueusement aux contribuables de la dite institution, et à une amie, que nous ne sommes point candidats pour l'élection qui doit avoir lieu le 16 d'avril prochain.

GUSTAVE FORTIER,
[illegible]
JOSEPH [illegible]
FELIX [illegible]
THEODORE GALLARD.

4 mars—3

BATISTES [illegible]
[illegible]

Protection contre l'incendie.

Les personnes qui doutent de la nécessité de posséder un coffre-fort à l'abri de tout danger pour le dépôt de leurs livres, papier, argent et autres articles de grande valeur et de petites dimensions, abandonneront ce préjugé en s'adressant à MM. B. Ekler, Brothers & Co. Gribble et Montgomery, Alexander Hill, J. G. Dunlap, Thos. K. Price, Thos. Madock Jr, qui, tous ont évité des pertes considérables par l'emploi des coffres forts à l'épreuve du feu, de Rich & Co. L'un de ces coffres contenant des billets de banque, or, etc. et autres objets précieux, est resté trente deux heures dans le feu, et a conservé à son propriétaire une valeur dépassant 700 fois celle payée pour l'achat du dit coffre. Tous les coffres d'Asbestos et de Kosh qui se trouvaient dans le feu se sont disjoints et leur contenu a été brûlé. Ces faits prouvent d'une manière irrévocable que les personnes qui ont dans les affaires, ne sauraient trop prendre de précaution pour se mettre à l'abri du danger qui les menace. Le soussigné, seul agent des susdits coffres-forts en cette ville, a en ce moment un bel assortiment de coffres-forts en main, au nombre desquels se trouvent des coffres *serrures de Yale, à l'épreuve de la poudre*. Il continuera à recevoir régulièrement des approvisionnements de toutes dimensions et de tous les genres. Les ordres sont remplis avec soin et exactitude.

ISAAC BRIDGE,
27 fev—3m 76 rue des Magasins.

Marchandises de printemps à la dernière mode.
M. R. HAGGERTY & BROTHER,
No. 58, rue du Canal.

APPELLENT l'attention des dames sur le magnifique assortiment d'articles de Paris, qu'ils viennent de recevoir et qui se composent en partie comme suit:

Barèges unis carreaux, satin, Metaline, Argentine, Albertine, Brillantine, Brochantine, broché, Brocard, Pompadour brodé, glacé, doré, lustré, chinés, gants, et imprimés riches. Tissus de soie des mêmes genres. Mousselines, foulards, grenadines et soie. Toile lustrée et soie brochée pour robes de voyage, jaconats imprimés français, brillantines et mousselines françaises très riches, organdis et balzorines, mousseline suisse blanche et couleur, brodée et brochée, dentelles brodées françaises, cols et pèlerines brodés.

Toiles d'Irlande.

Un grand assortiment de toile d'Irlande, venant d'arriver des célèbres manufactures de toiles, Mol-Loland et Ferguson, 51 pur, garanties à vendre à très bas prix. 27 fev

A VENDRE.

RESTAURANT de la République.—Hôtel garni, No 22, rue Dumaine, entre Condé et Levée.
Pour les conditions et les informations, s'adresser sur les lieux. 1m—1df

AVIS.

LE Dr. C. FAGET a l'honneur de faire savoir à ses clients, qu'à partir du 1er mars, il a ouvert dans son cabinet de consultation, de 2 à 3 1/2 heures, tous les jours, le dimanche excepté.
2 fev—15f

LE soussigné collecteur des taxes d'Etat pour le Cinquième District Représentatif, informe le public et les personnes payant taxe dans le dit district, résidents ou non résidents, qu'il est prêt à recevoir les taxes dues pour l'année 1849 et à délivrer des reçus sur présentation. [illegible] Son bureau est situé à l'encoignure de St Philippe et Marais, et est ouvert depuis dix heures A. M. jusqu'à deux heures P. M.

J. B. DIONIS, collecteur,
26 fev—20j 5me district représentatif

ON désire trouver à louer une femme de couleur pouvant faire la cuisine, blanchir et repasser. S'adresser à No. 46 rue Bourbon.

Liquidation positive
Pour cause de départ.

L'ÉTABLISSEMENT de coiffeur situé encoignure Royale et du Maine, avec les marchandises qui en dépendent, si à la convenance de l'acquéreur. Si d'ici au 1er avril prochain, l'établissement n'est pas vendu, le tout sera vendu à l'encan.

NOTA.—Jusqu'à ce jour, les marchandises seront vendues au prix coûtant.

Il y a un bail de trois ans, la police d'assurance sera transférée et l'eau qui est payée pour l'année.

Messieurs les Coiffeurs trouveront un assortiment complet de cheveux. 15 fev—1m

A. BARRAUD, encoignure Royale et St. Louis, ayant l'intention d'abandonner totalement la lingerie, a l'honneur d'informer ses clientes et le public en général, qu'il va vendre tout son stock de marchandises en ce genre, telles que bonnets, cols, manchettes, mouchoirs de dames, bas en fil d'Ecosse pour dames, etc. Le tout au prix coûtant.

On trouvera chez lui tout ce qui concerne l'article fantaisie, à des prix très modérés.

Charbon de la Virginie, des Mines de Peyton.

LES soussignés ayant été nommés Agents pour la vente de cet excellent charbon, informent les habitants qu'ils viennent d'en recevoir cinq chargements, et qu'ils sont prêts à faire des arrangements pour l'approvisionnement de tous ceux qui en désireront.

On peut voir ce charbon au débarquement des bateaux, vis-à-vis la rue Perdido, ou en s'adressant au Merchants Exchange, au No 36, rue [illegible]. Pour plus amples informations, s'adresser à
MORTIMER TURNER & Co.
Marchands de charbon,
25 fev—30f 27 rue du Canal.

LANGUE ANGLAISE.
SYSTÈME ORAL.

J. S. DE PALOS, professeur d'anglais, de français et d'espagnol au Passage de la Bourse tout près de la rue de Douane, tient ses classes depuis 7 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi, et depuis 5 heures du soir jusqu'à 9. Son système d'enseignement étant bien connu dans cette ville depuis douze ans, les personnes qui désirent profiter en très peu de temps [illegible] [illegible] 25 fev—3m

300 balles coton [illegible] [illegible]
100 [illegible] [illegible]
20 [illegible]
[illegible]
DE FOREST & Co.
7 mars 29 Douane

Les Maisons suivantes sont à vendre à des termes très avantageux, pour cause de prochain départ.

2me Municipalité:

UNE maison haute en briques, couverte en ardoises, cuisine haute en briques, couverte aussi en ardoises. Le tout en bon état, dans un beau quartier et tout près du marché Poydras. La dite maison porte le No 121 et la rue de la rue Hevia, entre Cirque et St Jean.

1re Municipalité:

UNE maison briquetée entre-poteaux, couverte en ardoises, cuisine haute, cour, cour carrelée, porte cochère &c. &c. Le tout en bon état venant d'être réparé en plein—La dite maison porte le No. 236, rue St Louis, entre Franklin et Tréme, près du centre des affaires.

UNE autre maison haute en briques couverte en ardoises, cuisine haute en briques—Cette maison est solidement bâtie et proprement finie, elle est près de l'Esplanade et de la Levée, et forme l'encoignure Quartier, No. 5e et Condé 173

Prix et conditions, s'adresser à
Mr. B. DE SANTOS,
Rue Ste-Anne, entre Remparts et St Claude
3mars—6f

AVIS.

LES DOCTEURS BANNING ET MILES se sont établis au Verandah où ils donneront des consultations gratuites relativement à l'emploi de leur BANDAGE destiné à fortifier ceux dont le système nerveux est en souffrance et dont certains organes sont affaiblis. Le BANDAGE fait le plus grand bien aux hommes, aux femmes et aux enfans qui, par suite du climat, souffrent d'une faiblesse des reins. Voici les données qui expliquent comment ces affections peuvent être guéries par l'usage du bandage:

1o—Ces affections consistent, non dans la maladie des organes intérieurs, mais dans un déplacement mécanique des nerfs causé par une mauvaise position et la faiblesse des muscles environnants. Il faut simplement les soutenir. Voilà pourquoi les médicaments ne produisent aucun effet dans ces sortes d'affection.

2o—En les soutenant efficacement, on fait disparaître la cause et les symptômes du mal en même temps que l'on tempère l'irritation qui neutralise l'effet de la médication.

3o—Le BANDAGE des docteurs Banning et Miles soutient les nerfs tout en leur permettant de fonctionner naturellement, et en offrant un appui sur aux reins en les repoussant en haut vers les épaules et en rejetant par conséquent celles ci sur l'axe du corps 2o. en élevant l'abdomen sans le comprimer, ce qui délivre les intestins inférieurs et les organes de cette partie du corps d'un poids nuisible et facilite le fonctionnement régulier des organes nécessaires. La poitrine et la taille s'élargissent et le corps s'affermit par suite de la salutaire action du bandage qui non seulement soutient les nerfs et les organes, mais les repousse en haut et en dehors. Cette action diffère, on le voit, de celle du corset.

Les médecins sont priés de venir juger par eux-mêmes des effets du bandage.

Les docteurs Banning et Miles recevront les dames de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. Les hommes seront reçus de 5 à 7 heures du soir.

Il y aura des femmes de chambre pour les dames.
15fev

L. F. DELAMARE, fabricant de travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle, a l'honneur de prévenir ses clients ainsi que le public en général, qu'il a transféré son domicile rue de la Douane, entre Bourbon et Royale, et invite les Messieurs et Dames de cette ville à venir vérifier les travaux de sa fabrication, ayant une commodité supérieure à ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, tant pour ustensiles de ménage, tels que bains et baquets de toutes formes, fontaines à filtrer et autres, et quantité d'objets trop longs à énumérer, ainsi que garderobes pour cabinets et chambres, garanties sans odeur, installations de bains, pompes et lavabos.

Spécialité de travaux de bâtiments en zinc, pour corniches, ventilateurs de toiture, chassis, dalles, tuyaux, etc.

Couverture en zinc garantie vingt ans sans réparations. 4 mars

BATTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—224 caisses, en déchargement des navires Anna Rich, Joséphine et Caroline Reed, à vendre par G. W. DUNBAR,
28 fev 36, rue de la Douane.

$20 de Récompense.

UNE récompense de dix piastres sera payée à quiconque logera dans une des geôles de la ville ou livrera au soussigné la griffonne SOPHIE. La dite esclave parle français et anglais, elle a la marque d'un coup de fouet sur la joue gauche, taille de 5 pieds 2 pouces et vêtue d'une robe rougeâtre et d'un châle noir. DIX PIASTRES seront payées en sus à la personne qui indiquera où elle a passé la dernière semaine. E. H. HORN,
27 fev 115, rue de la Vieille-Levée.

$5 de récompense.

PARTIE marronne du soussigné la négresse MÉLITE, âgée d'environ 31 ans, taille moyenne et [illegible] [illegible] payée à quiconque la ramènera à
F. A. [illegible]
[illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Samedi, 9 mars 1850
L'AMBASSADRICE,
Opéra en trois actes, d'Auber.
UN CHEVEU POUR DEUX TETES,
Vaudeville en 1 acte.

On commencera à 6½ heures.
En attendant le PROPHETE, Grand opéra de Meyerbeer.

Théâtre des Variétés
DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

Les portes seront désormais ouvertes à sept heures; le spectacle commencera à sept heures et demie.

SAMEDI SOIR, 9 MARS 1850
MIDDY ASHORE, comédie, M. C. Howard, Mrs Howard.
POST OF HONOR—M. Holland, Rynes. Mme Howard.

Le spectacle sera terminé par
LA PERI—Grand ballet. Decorations et musique. Scène tout à fait nouvelles. Danse par les premiers sujets et le corps de ballet.
Premières loges et parquets 75 cents
Secondes loges 50 cents
Galerie pour les hommes de couleur 25 cents

Expériences merveilleuses
HARMONY HALL.

M. THEOPHILE FISKE ouvrira lundi prochain, 11 mars, un cours sur la science nouvellement découverte et nommée ELECTRO BIOLOGIE. Les expériences seront faites sur des personnes bien connues en ville et surpasseront tout des spectateurs par leur caractère extraordinaire et amusant. Leçons particulières. Admission 50 cts; [illegible] et dames $1. 9 mars

DIMANCHE SOIR, 10 MARS

GRAND FEU D'ARTIFICE
SUR LA PLACE D'ARMES,
PAR CATON.

Bombardement et prise de Mexico, vue de la forteresse après le combat.

Prix d'entrée 25 cents
Il y aura des places réservées pour les familles.
9 mars—1

Les Campbells arrivent!
Commercial Exchange.

LUNDI, 4 mars, et les jours suivans, pendant la semaine, TROUPE D'OPERA DE KIMBERLY. Les ménestrels, connus sous le nom de troupe *Campbell*, reconnue comme la compagnie la plus en faveur dans ce genre de musique et la plus ancienne, ayant été formée le 4 juillet 1846, annoncent au public qu'ils donneront une série de représentations commençant et dessus. Cette compagnie donne des concerts depuis plus de cent ans dans les principales villes de l'Union [illegible] [illegible]

Les représentations comprendront des ouvertures, romances nouvelles, [illegible] des principaux operas Ernani, la Somnambula, Bonaparte, Fra Diavolo, le Cheval de Bronze, etc. et une pièce burlesque sur les Bloomers, nommée Promenade musicale de [illegible].
[illegible] A. B. HARTWELL, Directeur.

SALLE DE BAL DU GLOBE
Encoignure St-Claude et St Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver—Les bals auront lieu régulièrement tous les samedis et lundis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police sera active et l'ordre sera observé.

SALVADOR VIOSCA, propriétaire
WIGHTOK, directeur.

N. B.—On trouvera dans cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct

TRESORERIE.
Baton Rouge, février 1850.

Aux collecteurs des taxes de l'Etat de la Louisiane.

AVIS est par le présent donné qu'à l'avenir aucun [illegible] la Banque de la Louisiane.
GEO. C. McWHORTER
2fev Trésorier d'Etat.

IMMENSE STOCK.
Marchandises Sèches en Commission
CHEZ KING, 52, RUE GRAVIER.

NOUVELLEMENT reçues du Nord et ordonnées par être immédiatement vendues sans avoir égard au prix coûtant, ces sommes devant être immédiatement réalisées.

La description ci-dessous comprend une partie des articles:

Vestes, Manilles, Soieries, Toile, Peignoirs, Coton, Gingham, Linon, Jaconets, Cotonnade, Flanelles, Serviettes, Draps de lit, Toile à chemises, Mouchoirs, Jaconats et Mousseline Suisse, Dentelles de toute sorte, Chapeaux, Parapluies, Ombrelles, etc.

[illegible] les personnes [illegible] [illegible]
MAISON BLANCHE DE KING
52 rue Gravier.

BANQUE DE CITÉ
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1850.

AVIS—Les actionnaires de la Banque de Cité sont avisés que le président et directeurs [illegible] [illegible] de cette Banque dont la charte expire le 1er mai prochain.

Par ordre du directeur
E. J. TALFREY, Caissier

Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans.

UN dividende de [illegible] pour cent [illegible] par action, sera payé aux actionnaires [illegible] [illegible] 10 mars [illegible]
VICTOR ROUMAGE
25 fev—10t Président, 95, rue St Louis

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.
Nouvelle-Orléans, 26 février 1850

LE SCRIP de cette compagnie a été reçu pour 1849 et sera délivré aux ayant droits.
28 fev—1m

Boulangerie des Etats-Unis

LES soussignés ayant acheté l'intérêt entier de M. H. [illegible] dans la boulangerie des Etats-Unis, cet établissement sera conduit à l'avenir sous la raison J. H. Dorsey & Co. J. M. [illegible] reste comme par le passé commandite de la maison.

J. H. DORSEY,
8 mars—6 ISAAC RODRIGUEZ.

UNE personne venant de France, désire trouver une place de professeur dans une famille américaine. Il parle l'anglais couramment ainsi que les langues espagnole et allemande. Les meilleures informations seront fournies. S'adresser au bureau de ce journal au nom de *la jeune France*. 26 fev—30

OLYMPE,
No 34, Rue de Chartres, encoignure Chartres et Douane

A L'HONNEUR de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un joli choix de marchandises de modes et nouveautés de printemps, consistant principalement en capotes de crêpe et de tulle, chapeaux de paille d'Italie, chapeaux de paille tissée unie, à jours et à pois, chapeaux d'Amazone et de campagne, châles dentelle et filet, mantelets et casawecks en dentelle et en mousseline brodée, gants et mitaines soie et fil, mousseline blanche brodée, bandes broderie anglaise, jaconat imprimé, etc. etc. qu'elle exposera l'ouverture lundi prochain, 11 du courant, au No 34, rue de Chartres, encoignure Douane. 6 mars

Habitation-Sucrerie à vendre

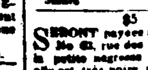

UNE Habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse St Charles, à vendre par la banque de l'Association Consolidée.

Pour plus amples informations s'adresser à
G. MILTENBERGER,
7mars Caissier

Fin du Vicomte de Bragelonne.

LA troisième et dernière livraison du Vicomte de Bragelonne, contenant la fin de cet intéressant roman, est en vente à la librairie de
V. HEBERT,
5mars 149, rue de Chartres

LE Consul de France soussigné, prie les personnes qui pourraient certifier le décès du sieur Célestin Mallet, natif de Brignes (Charente) de vouloir l'obligeance de venir au Consulat en faire la déclaration dans l'intérêt de la famille du défunt
7 mars—3 AIMÉ ROGER

Demande d'ouvrière

UNE modiste française trouverait de l'occupation dans un magasin situé à Natchez. Pour plus amples renseignements s'adresser au magasin de variétés No 84, rue de Chartres, chez
5 mars—6 P. AUFROID.

PIANO ET CHANT

UNE élève DU CÉLÈBRE PRUDENT, Mlle J. DUCLOS, tout récemment arrivée de France, se chargerait encore de l'éducation musicale de 3 ou 4 jeunes demoiselles.

Pour plus amples renseignements, s'adresser de 8 à 10 et de 1 à 3 heures, à
M. NADAU DU TREIL,
5mars—1m 177, rue St Pierre

Veaux Cirés.

A VENDRE en débarquement du navire Onward, venant du Havre—12 douzaines veaux cirés. DUFOUR, WILLIAMSON & CO.
5mars 35, rue Natchez

$5 de Récompense

SERONT payées à la personne qui ramènera au No 63, rue des Remparts encoignure Bienville, la petite négresse LIZE, âgée de 12 à 13 ans. Elle est très noire, parle l'anglais et le français, et est très intelligente. Elle est absente depuis quatre semaines. 5 mars

LES agents de MM. King & Hoffner, de Cincinnati, sont priés de passer au comptoir des soussignés pour affaires.
PAUL JUGE FILS & CO.
2 mars—5 27, rue St-Louis

HOTEL DE MONTEREY
A MONTEREY (MEXIQUE.)

Les voyageurs qui se rendent à MONTEREY au Mexique, sont prévenus qu'un vaste et magnifique hôtel vient d'y être établi sous le nom de HOTEL DE MONTEREY. Le propriétaire [illegible] [illegible]

[illegible] EN GROS
[illegible] & Co.
[illegible]